

# Assemblée générale ordinaire

## 25 avril 2025



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

# Assemblée générale 2024 du 25 avril 2025

	<b>Points à l'ordre du jour</b> AG annuelle art 12 des statuts Quorum (majorité absolue des Membres Actifs au sens de l'article 6 présents ou représentés)		<b>Point présenté par</b>
18h00	Accueil par le président de séance		Laurence DENYS
18h05	Approbation des PV AGO et AGE de la dernière Assemblée générale (présents site apeg.fr)	Adoption	Laurence DENYS
18h10	Présentation du rapport moral des coprésidents	Vote	Patrick FAURE
18h20	Présentation du rapport d'activité 2024	Vote	Jean VEPIERRE
18h40	Présentation du compte financier 2024	Vote	Thierry HEER
18h50	Vote des rapports, et quitus au Conseil d'administration	Vote	Laurence DENYS
18h55	Renouvellement des administrateurs par tiers: art 9 et désignation de nouveaux administrateurs	Vote	Laurence DENYS
19h05	DEBAT Orientations 2025		Jean VEPIERRE
19 h15	Questions diverses		Laurence DENYS
19 h30	Clôture AGO 2025		Laurence DENYS

# Approbation du Procès verbal des dernières Assemblées générales AGO et AGE du 22/03/2024

- Disponible site APEG :

<https://www.apeg.fr/apeg-association/qui-sommes-nous/>

- Téléchargements
  - Procès verbal AGO 2024



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

# Rapport Moral des CoPrésident(e)s

## -2024 :année de transition pour l'APEG :

Poursuite actions au sein de la nouvelle organisation en coprésidence  
Nos repères toujours présents au quotidien : « Volonté de faire connaître la biodiversité » « volonté d'indépendance » /appui du réseau FNE .

- contexte général : recul des valeurs environnementales et stigmatisation des défenseurs de l'environnement :dernière loi d'orientation agricole – projet de loi de « simplification »

## - poursuite dégradation de la situation de l'environnement :

-disparition depuis 1970 de **73 % des populations de vertébrés sauvages au niveau mondial**

- **état inquiétant de l'environnement dressé fin 2024 pour la France** : écosystèmes de plus en plus affaiblis par le réchauffement climatique. Diminution ressource disponible en eau - diminution croissance arbres - pollutions liées à l'usage des pesticides - conséquences immenses de **l'hyper consommation** sur les écosystèmes : plastique, recyclé seulement à hauteur de 21 % (microplastiques)-

-**La biodiversité française paie un tribut particulièrement lourd** : 17 % des espèces risquent la disparition / Effondrement de 44 % du nombre d'oiseaux présents en milieux bâtis / plus de 23 500 kilomètres de haies ont été arrachés tous les ans / produits chimiques : dévitalisation des sols et très grande mortalité des insectes pollinisateurs nécessaires à « 70 % des espèces cultivées pour l'alimentation en France »,.

-Nécessité poursuite engagement collectif de tous en faveur de « la défense de la nature , de la biodiversité ,..., seule cause qui mérite un engagement sans faille »

-Rôle essentiel de l'APEG et associations partenaires pour la préservation de l'environnement dans le nord Vaucluse et le sud Drôme,

# Rapport d'activité 2024

Dans le cadre de nos statuts, des orientations générales poursuivies par l'APEG et de l'indépendance de notre association, notre activité se concentre toujours sur des thèmes mobilisateurs au niveau local et des actions à notre portée:

## **1 - PRESERVATION DE NOS RESSOURCES et DE LA BIODIVERSITE**

## **2 - REDUCTION, TRI et RECYCLAGE DE NOS DECHETS**

## **3 - PARTICIPATION ACTIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE dans le respect de notre environnement et de la biodiversité**

# 1- Préservation de nos ressources et de la biodiversité

## Agir au quotidien pour préserver la biodiversité :

- Protéger notre patrimoine forestier, nos campagnes, la faune et la flore qui les habitent
- Apprendre à respecter la vie et les équilibres naturels

## Préserver nos ressources en eau

- Faire prendre conscience que l'eau une ressource fragile
- Sensibiliser et communiquer pour une meilleure maîtrise de notre consommation d'eau

## Freiner l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles, naturelles et forestières

## Agir au quotidien pour préserver la biodiversité

### Protéger notre patrimoine forestier, nos campagnes, la faune et la flore qui les habitent

**SELARL VICTORIA-BRONZANI**  
Avocats associés

Mathieu VICTORIA Cécile BRONZANI

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
VALENCE  
Monsieur le Procureur de la  
République  
Place du Palais de Justice  
BP 2113  
26021 VALENCE CEDEX

Le 24 juillet 2024  
A Aix-en-Provence

**OBJET : PLAINTÉ CONTRE X**

Monsieur le Procureur de la République,

Je vous écris la présente en qualité de Conseil de l'Association pour la protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes (APEG), dont vous trouverez les statuts ci-joint (PJ n°1).

Ma cliente a découvert que des travaux de coupe et abattage d'arbres ont eu lieu les 17 et 18 mars 2024 en bordure du Lez, sur la parcelle cadastrée C525 située sur le territoire de la commune de COLONZELLE (26230).

Vous trouverez ci-après les photographies des travaux ainsi réalisés.



**Juillet 2024**

**Dépôt de plainte suite à la coupe et l'abattage d'arbres qui ont eu lieu les 17 et 18 mars 2024 en bordure du Lez, sur la parcelle cadastrée C525 située sur le territoire de la commune de COLONZELLE**



## Agir au quotidien pour préserver la biodiversité

### Protéger notre patrimoine forestier, nos campagnes, la faune et la flore qui les habitent

**Octobre 2024**

**Constat de dépôts sauvages de matériaux de construction observés à plusieurs endroits du plateau de Lumian entre vignes et lavandins. Alerte de la presse et Courrier préparé pour le Maire de**



2 place Émile Colongin  
84600 Grillon  
mail@apeg.fr  
www.apeg.fr

Grillon, le 7 octobre 2024

Monsieur le Maire de  
84600 Vauvray

Monsieur le Maire,

L'association APEG, association pour la protection de l'environnement dont le siège social est à Grillon souhaite attirer votre attention sur des dépôts sauvages de matériaux de constructions observés à plusieurs endroits sur le plateau de Lumian.

Depuis quelques mois, des déchets de constructions, sanitaire, mobilier sont déposés sur des zones non aménagées, entre vignes et lavandins, représentant un risque pour l'environnement et l'équilibre des écosystèmes.

En tant qu'association dédiée au respect de l'environnement, nous sollicitons votre intervention pour mettre fin à ces comportements incompréhensibles alors qu'une déchèterie bien plus accessible est installée à Vauvray.

Vous trouverez en pièce jointe des photos des dépôts observés et leur localisation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau de l'APEG

## Agir au quotidien pour préserver la biodiversité

### Bonnes pratiques indispensables au développement de notre biodiversité

**Octobre 202**

**Lutte contre l'ambrosie: Courrier adressé aux Maires de la communauté des communes pour solliciter la désignation d'un référent ambrosie pour organiser la surveillance et la destruction des plants d'ambrosie avant leur floraison au mois de juillet**



 <p>Association pour la Protection de l'Environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes</p>	<p>2 place Émile GOLLIGNON 84600 Grillon mail@apeg.fr <a href="http://www.apeg.fr">www.apeg.fr</a></p>
<p>Grillon, le 7 octobre 2024</p>	
<p>Mairies de la CCEPPG</p>	
<p>Madame la Maire, Monsieur le Maire,</p>	
<p>L'APEG, association pour la protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes souhaite vous sensibiliser à la lutte contre l'ambrosie, plante invasive dont le pollen constitue une menace sanitaire importante. Il est extrêmement allergisant et peut provoquer des réactions graves, allant jusqu'à l'asthme dans près de 50 % des cas. Sa prolifération menace la santé publique, en particulier dans nos territoires.</p>	
<p>Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, dont vous faites partie, ont un rôle essentiel à jouer dans cette lutte. Il est encore possible d'enrayer l'expansion de l'ambrosie, tant d'un point de vue géographique que pour limiter sa densification. Les actions menées par certaines communes sur plusieurs années ont démontré que des efforts réguliers et coordonnés permettent de réduire significativement la présence de cette plante.</p>	
<p>C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui votre appui pour la désignation d'un référent "ambrosie" au sein de votre commune. Ce référent aura pour mission d'organiser la surveillance et la destruction des plants d'ambrosie avant leur floraison, particulièrement en juillet, qui est la période idéale pour limiter la dispersion du pollen. Vous contribueriez ainsi à préserver la qualité de vie de vos administrés, en luttant contre une nuisance qui affecte de plus en plus de départements.</p>	
<p>La lutte contre l'ambrosie est efficace lorsqu'elle est menée par l'ensemble des acteurs concernés, et elle doit être renouvelée chaque année pour être durable. Votre engagement peut faire la différence pour la santé de tous.</p>	
<p>Restant à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour vous accompagner dans cette démarche,</p>	
<p>Veuillez agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.</p>	
<p>Le bureau de l'APEG</p>	

## 2 - Réduire, trier et recycler nos déchets



**70% des biodéchets ne sont pas triés par les particuliers et finissent enfouis ou incinérés**

La loi du 10  
février 2020 a  
prévu la  
généralisation du  
tri à la source des  
biodéchets au  
31/12/2023

L'APEG reste mobilisée pour accompagner les communes et particuliers dans la **valorisation des biodéchets** pour:

- Diminuer le volume de nos poubelles
- Améliorer la santé de nos sols
- Capturer du carbone grâce au compostage

# Réduire, trier et valoriser les déchets

## Trier et valoriser nos biodéchets pour améliorer la santé de nos sols



**TOUS au COMPOST!**  
11<sup>ème</sup> édition  
du 23 mars au 07 avril 2024  
11<sup>ème</sup> QUINZAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ



**SAMEDI 6 AVRIL 2024**  
de 10h00 à 17h00  
ESPACE MAISON MILON  
2 Place Emile COLONGIN  
84600 GRILLON

A l'occasion de la 11<sup>ème</sup> quinzaine du compostage de proximité, l'APEG vous propose une journée d'animation autour du compostage et du lombricompostage. Venez nombreux découvrir nos ateliers



**Avril 2024**

**Journée d'animation sur la valorisation des biodéchets par compostage et lombricompostage**



### 3 - Participer activement à la transition énergétique dans le respect de la biodiversité

#### Nos orientations pour le développement des énergies renouvelables:

- Encouragement et soutien des solutions durables respectueuses de la biodiversité et en particulier les projets portés par plusieurs centrales villageoises de notre secteur:

Prises de participations financières dans trois structures de production citoyenne d'énergie renouvelable :

- . SAS Centrale Villageoise de la Lance
- . 2684watts Centrales Villageoises Pays de Grignan
- . Association Bourgs en transition Bourg saint Andéol

- Mobilisation contre les projets de développement des énergies renouvelables qui entraînent la destruction de notre patrimoine , de zones naturelles et d'habitats indispensables au maintien de la biodiversité

## 3 - Participer activement à la transition énergétique dans le respect de la biodiversité

### Contentieux contre le parc photovoltaïque au sol de Grignan de 9 ha

La cour d'appel de Lyon n'a pas suivi les conclusions de la rapporteure publique qui avait souligné l'impact négatif du projet sur l'environnement. Les associations APEG, FNE Aura, FRAPNA 26 et les amis de la terre déboutées en appel se pourvoient en cassation.

**GRIGNAN** Recours contre le projet photovoltaïque au Bois de Janiol

## Les associations déboutées

La cour d'appel de Lyon ne leur a pas donné raison. Malgré la confiance affichée suite aux conclusions de la rapporteure publique qui allait dans leur sens, la cour n'a pas suivi et a débouté les associations dans leurs conclusions. Il s'agissait pour les Amis de la Terre Drôme, Amis de la terre France, FNE AURA, FRAPNA Drôme et APEG de remettre en cause les arrêtés préfectoraux des 2 et 3 mars 2023, autorisant le défrichement au bénéfice de la Société NEOEN pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol dans le Bois de Janiol. Reste un éventuel pourvoi en cassation.

À Grignan, il s'agit d'un dossier de longue haleine. Dès 2010, la question d'installer un site photovoltaïque au sol situé au Bois de Janiol était posée par la municipalité. En 2019, un dossier d'installation d'une centrale photovoltaïque a été constitué et en 2020, suite à un référendum, les Grignonnais par 9 voix d'écart favorables (50,7 %) ont accepté la construction de ce site sur 9,2 ha et 6 ha de

broussailles soit 15 ha défrichés au total. Dès le début, plusieurs associations s'étaient mobilisées pour contester cette installation. Elles évoquaient que d'autres lieux (friches industrielles, terrains nus, toitures, parkings...) pouvaient être utilisés et qu'un regroupement de communes éviterait la multiplication des défrichements dans la nature au profit d'un grand équipement sur terrains non boisés. Suite à cela, quatre requêtes ont été émises par les associations, successivement en avril et mai 2023.

### Déception et incompréhension

En juin 2023, les associations ayant obtenu l'annulation de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2023 étaient dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Lyon.

Confiantes suite aux conclusions de la rapporteure publique qui avait souligné l'impact sur l'environnement de l'installation de ce type de matériel, elles ont été étonnées de la dé-



Patrick Faure, Claudia Vergier et Sylvie Guénassia, déçus par la décision de la Cour d'Appel de Lyon mais confiants en l'avenir de leur action.

cision de cette Cour.

Il semblerait que « seuls les intérêts techniques et économiques de l'exploitant, sans tenir compte de l'environnement, ont été pris en considération ». Interrogées, les associations tiennent à préciser « qu'elles ne sont pas opposées au photovoltaïque mais pas dans les es-

paces boisés. Les terres défrichées ne peuvent pas se reconstruire durablement après une exploitation de plusieurs décennies (60 ans pour Grignan). Ce projet va à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone, en opposition aux solutions naturelles de biodiversité jouant sur le climat, les dé-

truire c'est aggraver le problème ».

En conséquence, elles étudient la possibilité d'un pourvoi en cassation, bien qu'elles supportent depuis plusieurs années les frais de procédure et feront connaître vers le 15 janvier leur décision. À suivre...

D.M.

Association loi 1901 pour la défense de l'environnement du pays de Grignan et de l'enclave des Papes - APEG-

Délibération du Conseil d'administration en date du 7 janvier 2025

Administrateurs participants au vote (M13) : Laurence Dery, Patrick Faure, Marie France FEITH, Thierry Heer, Elisabeth Maître, Gaëlle Nardini, Francis ODIER, Jean-François Perdriel, Jean Vepierre

Point à l'ordre du jour :

Dépôt auprès du Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation du jugement du 11 décembre 2024 de la Cour d'appel de Lyon rejetant nos requêtes en annulation des arrêtés préfectoraux des 2 et 3 mars 2023 autorisant la création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Grignan par la société NEOEN.

- AP N°36-2023-03-02-00004 EN DATE DU 2 MARS 2023 d'autorisation de dérogation à destruction d'espèces protégées
- AP N°36-2023-046 EN DATE DU 2 MARS 2023 d'autorisation de détachement de dérogation à destruction d'espèces protégées
- PC 036 146 29 N0033 du 3 Mars 2023 de délivrance de permis de construire

Après délibération, le conseil d'administration de l'association APEG « Association pour la protection de l'environnement du Pays de Grignan et enclave des Papes » décide à l'unanimité des membres présents (9) :

- d'autoriser le dépôt auprès du Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation du jugement du 11 décembre 2024 de la Cour d'appel de Lyon rejetant nos requêtes précédemment déposées pour annulation des arrêtés préfectoraux des 2 et 3 mars 2023 du préfet de la Drôme autorisant la création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Grignan (Bois de Janiol) par la société NEOEN

- cette autorisation est donnée sous condition de participation au pourvoi en cassation des associations France nature environnement Auvergne Rhône Alpes, FRAPNA Drôme Nature Environnement et Amis de la Nature Drôme

- de désigner à cet effet, Patrick FAURE, représentant légal de l'association, ou en son absence, Francis ODIER, secrétaire, pour déposer ce pourvoi en cassation, conformément à l'article 11 des statuts
- et de l'autoriser à s'assurer le concours d'un avocat auprès du Conseil d'Etat et à engager tous frais y afférent.

Certifié exact, fait à Grillon, le 7 janvier 2025

Laurence DERY  
Coprésidente

Francis ODIER  
Secrétaire

Jean VEPIERRE  
Coprésident

Patrick FAURE  
Coprésident représentant légal



## La vie de notre association

### **La nouvelle organisation en coprésidence, a permis à notre association de poursuivre son fonctionnement avec l'implication forte de plusieurs bénévoles**

- 7 réunions du Conseil d'administration organisées en 2024
- Relations soutenues avec des associations ayant des buts similaires et des compétences complémentaires
  - Associations locales: Centrales villageoises diverses, Association vivre respirer circuler Tricastin, Association sauvegarde Rouvergue ...
  - Associations départementales: Présence au CA de FNE 84 et FRAPNA 26 au sein du réseau France Nature Environnement
- Participation à plusieurs instances de concertation
  - SAGE LEZ – CLIGEET Tricastin – PCAET CCEPPG – SCoT RPB ...

# La vie de notre association

## Projections de films documentaire en partenariat avec les « docs de Grillon »



# La vie de notre association

## Soutien de l'APEG des réunions « info - nature - environnement » organisées par Christine Coulomb de Taulignan

Les  
**RÉUNIONS D'INFORMATION**  
de Taulignan

Rencontres et échanges avec des passionnés et des spécialistes  
de la flore, de la faune et de l'environnement

**!! CHANGEMENT DE PROGRAMME !!**  
La réunion d'information sur le thème des Chauves-souris  
étant reportée, elle est remplacée par

**L'univers fascinant des**  
**Lombrics**

Les vers de terre,  
premiers marqueurs de la biodiversité  
et de la bonne santé des sols

avec **Jean Vepierre**  
Lombriologue  
Membre du conseil de l'APEG  
APEG  
Aas. Protection de l'Environnement  
Pays de Grignan  
et Enclave des Papes

**Vendredi 19 avril 2024 à 20 h**  
mairie de Taulignan - **ENTRÉE LIBRE**  
salle du conseil, des mariages et des réunions

Rencontre proposée et organisée par : Christine Coulomb  
en accord avec la Mairie de Taulignan  
et le soutien de la Commission Environnement de la commune.

Pour tous renseignements : page Facebook "Flore & Nature - Christine Coulomb"  
ou par téléphone 06 77 60 71 47 (laisser un message le cas échéant)

A la rencontre des  
**chauves-souris**

**sortie crépusculaire**  
(écoute à l'aide d'appareils à ultra-sons)  
sous réserve de conditions météo propices

avec  
**Thomas Déana**  
de la L.P.O.

**Vendredi 6 septembre 2024**

Départ : **19 h 30**  
du Café-Restaurant La Bourgade  
38 avenue de la Résistance à Taulignan

**trajet au lieu observation en co-voliturage**

Rencontres, échanges, sorties-découverte  
avec des passionnés et des spécialistes  
**FLORE - FAUNE - NATURE - ENVIRONNEMENT**  
proposée et organisée par Christine Coulomb

avec le soutien de l'APEG  
APEG  
Association pour la Protection de l'Environnement pays de Grignan et enclave des papes

Pour tous renseignements : page Facebook "Flore & Nature - Christine Coulomb"  
ou par téléphone 06 77 60 71 47 (laisser un message le cas échéant)

**TAULIGNAN**

**La migration**  
**des oiseaux**

suivi d'un échange avec le public  
animé par : **Riemi Métais (L.P.O.)**

**Vendredi 20 septembre 2024 à 20 h**  
au Café-Restaurant "La Bourgade" à Taulignan

**ENTRÉE LIBRE**

**RÉUNIONS D'INFORMATION - ENTRÉE LIBRE**  
Rencontres et échanges avec des passionnés et des spécialistes  
de la flore, de la faune et de l'environnement  
proposée et organisée par : **Christine Coulomb**  
avec le soutien de l'APEG  
APEG  
Aas. pour la Protection de l'Environnement de Grignan et de l'enclave des papes

Pour tous renseignements : page Facebook "Flore & Nature - Christine Coulomb"  
ou par téléphone 06 77 60 71 47 (laisser un message le cas échéant)

## La vie de notre association

### Communication active auprès des adhérents : diffusion mensuelle de notre lettre d'information APEG Échanges



#### Recours contre la centrale PV de Grignan

Le conseil d'administration réuni le 7 janvier a décidé de déposer un pourvoi en cassation avec quatre autres associations.

#### L'Apeg a participé au téléthon à Grillon





Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

# APEG Rapport Financier 2024

## Comptes

ENCAISSEMENTS	2024	2023	2022	2021	2020
Adhérents	1'570.00	2'384.00	3'465.00	5'315.00	6'505.00
Helloasso		45.00			
Adhérents non identifiés			-50.00	50.00	
Dons	40.00	980.00	750.00	85.00	
Ventes nichoirs	1'031.00	1'296.00	275.00	450.00	375.00
Ventes manifestations	55.70		50.00	362.00	
Intérêts Livret A	298.61	388.97	211.11	76.39	76.05
<b>Total des recettes</b>	<b>2'995.31</b>	<b>5'093.97</b>	<b>4'701.11</b>	<b>6'338.39</b>	<b>6'956.05</b>

DEPENSES					
Achats	729.06	-1'985.10	-938.83	-270.00	
Actions & Medias	1'309.38	-1'791.91	-1'065.79	-495.00	-365.77
Adhésions associations	100.00	-550.00	-475.00	-255.00	-150.00
Assurance & abonnements	2'310.90	-1'868.22	-735.70	-381.93	-142.84
Formation et soutien		-495.00	-1'870.00		
Frais bancaires	121.60	-129.90	-95.90	-15.00	-12.00
Frais divers	307.74	-326.02	-899.48	-744.97	-333.37
Matériel				-1'078.40	
Publication				-288.80	-1'110.65
<b>Total des dépenses</b>	<b>-4'878.68</b>	<b>-7'146.15</b>	<b>-6'080.70</b>	<b>-3'529.10</b>	<b>-2'114.63</b>

Reprise de provision					1'440.00
			0.00	0.00	1'440.00

<b>Bénéfice/Perte</b>	<b>-1'883.37</b>	<b>-2'052.18</b>	<b>-1'379.59</b>	<b>2'809.29</b>	<b>6'281.42</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------

ACTIF					
Banque	1'229.37	3'303.45	3'167.02	5'740.67	4'100.87
Chèques non débités			0.00	0.00	-63.90
Caisse	458.67	591.57	214.15	1'031.20	2.00
Livret A	10'252.21	9'953.60	15'564.63	15'353.52	15'277.13
Helloasso	70.00	45.00			
Sud Vivarhone Energies avance	1'800.00	300.00	300.00	300.00	300.00
2684watts	300.00	3'000.00			
SAS De La Lance	3'000.00	1'800.00	1'800.00		
<b>Total actif</b>	<b>17'110.25</b>	<b>18'993.62</b>	<b>21'045.80</b>	<b>22'425.39</b>	<b>19'616.10</b>

**APEG**  
**Rapport Financier**  
**Détail**

*Dépenses*  
*2024*

	<b>Montant</b>
<b>Achat</b>	<b>-729.06</b>
LIPSAL SACS GRAINES	-729.06
<b>Actions &amp; Médias</b>	<b>-1'309.38</b>
FRAIS TOUS AU COMPOST	-9.60
MAISON MILON PROJECTION 22-02	-70.00
SEARL BRONZANI FACT 0972024-MV	-504.00
SELARL VICTORIA BRONZANI FACT 1652024	-725.78
<b>Adhésions associations</b>	<b>-100.00</b>
APEG ADHESION 2024 FRAPNA	-50.00
APEG ADHESION 2024 FNE	-50.00
<b>Assurance &amp; abonnements</b>	<b>-2'310.90</b>
ABT OHME FCT 110424	-240.00
ANYBODESIGN FACT 240515-28	-385.00
APEG 256517Y	-166.59
APEG FACTURE 2024-02-29	-600.00
CB SendinBlue FACT 160124	-33.60
CB SendinBlue FACT 160224	-33.60
CB SendinBlue FACT 160324	-67.20
CB ZOOM.US 888-799 FACT 190124 DONT FRAIS DE COMM. 5,03 EUR	-184.91
MAISON MILON FACT EMM-2024-11-05	-600.00
<b>Frais bancaires</b>	<b>-121.60</b>
BOUQUET LIBERTE ASSOCIATION	-117.60
FRAIS VIRT	-1.00
VIRT HELLOASSO frais	-3.00
<b>Frais divers</b>	<b>-307.74</b>
AG 2024 FRAIS RECEPTION	-188.74
LECLERC FOUR MICRO ONDES MAISON MILON	-119.00
<b>Total général</b>	<b>-4'878.68</b>

# Votes des rapports annuels 2024

- Rapport moral
  
- Rapport d'activité
  
- Rapport financier
  
- Quitus

au conseil d'administration pour sa gestion de l'année 2024

Majorité absolue des Membres Actifs au sens de l'article 6, présents ou représentés

# Conseil d'administration

## Élection et renouvellements soumis au vote

(art 9 des statuts)

### Membres demandant leur renouvellement (mandat 3 ans - élection AG 03 2022)

- Laurence DENY
- Gaëlle NARDINI
- Jean François PERDRIEL
- Jean VEPIERRE

### Candidatures nouvelles au Conseil d'administration (mandat 3 ans – limite 21 membres - sièges vacants : 10)

- *Pas de candidat manifesté à date*

### Remerciements aux membres quittant le CA

Démissionnaires:

- Anne SIMON

Non candidats à leur renouvellement (fin mandat 3 ans)

- Gérard AIT KHEDACHE
- Patrick FAURE

# Rapport débat orientations 2025

## **Mobiliser nos adhérents pour poursuivre dans le cadre de nos statuts, les actions engagées par l'APEG.**

- Chacun de nos adhérents est vigilant et nous alerte sur coupes rases, abattages arbres, dépôts sauvages ...
- Mobilisation pour empêcher que nos bois et forêts soient remplacés par des centrales photovoltaïques

## **Développer collectivement la biodiversité dans nos jardins et nos exploitations**

- Aider et encourager nos producteurs locaux à favoriser la présence des auxiliaires et donc la réduction naturelle des ravageurs et l'abandon des produits phyto sanitaires
- Diversifier les végétaux: plantation des haies, plantes mellifères, zones sauvages ...

## **Faire connaître notre association et développer le nombre de nos adhérents**

- Intervention de l'APEG dans les écoles de nos communes
- Présence sur foires, marchés et événements locaux

## **Et vous que proposez vous ?**

# QUESTIONS DIVERSES / ECHANGES

Merci de votre présence et de votre participation

Clôture AGO 2025